



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE DE BELLEFONTAINE
1, rue des Sablons
95270 BELLEFONTAINE
Tél : 01.34.71.01.76
mairiecourrier@bellefontaine.fr

ARRÊTE DU MAIRE N° 23/2026

OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Le Maire de la Commune de Bellefontaine, Val d'Oise,
Vu l'article L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Considérant que la commune de Bellefontaine organise une fête communale le samedi 11 juillet, un débit de boisson temporaire sera ouvert pour cette manifestation ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Madame Célia DELAHAYE, Maire de Bellefontaine autorise l'ouverture d'un débit de boissons temporaire des groupes 1, 2 et 3, le 11 juillet 2026 de 22 heures à 23 heures dans le cadre de la fête communale se tenant au Golf de Bellefontaine,

ARTICLE 2 : La mairie de Bellefontaine devra se conformer à toutes les prescriptions des Lois et Règlements en vigueur sur la tenue et la police des débits de boissons,

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera affiché et transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Asnières sur Oise
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Survilliers Saint-Witz
- Golf de Bellefontaine

Fait à Bellefontaine, le 11 juillet 2026

Le Maire,

Célia DELAHAYE